VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST

AVIS DE PROMULGATION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors d'une séance tenue le 6 juillet 2023, le Conseil de la Ville de Montréal-Ouest a adopté le Règlement n° 2023-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction n° 2009-010 afin de remplacer l'article 2.3.3 concernant le système de captage d'images ou de vision nocturne ».

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 50 avenue Westminster Sud, soit de 8h30 à 16h30 sur rendez-vous (lundi et vendredi) ou sans rendez-vous (mardi au jeudi), ou dans la section des services aux résidents dédiée aux avis publics sur le site internet à l'adresse https://montreal-west.ca/fr/.

Fait à Montréal-Ouest, ce 12 juillet 2023.

Claude Gilbert
Greffier